

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 juin 2026

DEL20260603_102

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 26

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PERINET

MONNETIER-MORNEX : Christophe BOYER, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents : Jérôme ADOLPHE, Stéphanie BRIFFOD, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;

Pouvoirs : 4

Mathieu BADIN a donné procuration à Isabelle ROGUET ; Sabine CRETIN a donné procuration à David LIMAL ; Gianni GUERINI a donné procuration à Nadine PERINET ; Valérie LEBEAU a donné procuration à Denise GERELLI-FORT

Votants : 30

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20260603_102 - Budget principal – Vote de l'affectation du résultat 2025

Rapporteur : Madame la 3^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

VU les règles de l'affectation des résultats telles que prévues par les articles L2311-5 et L2311-11 du CGCT ;

VU la délibération DEL20251203_124 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025, relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 et son Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) annexé;

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20260128_007 portant approbation du budget primitif général 2026

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20260603_096 relative au vote du CFU 2025 du budget général présentée et soumise au vote du Conseil au cours de la présente séance ;

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du Compte Financier Unique du budget principal.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement, constitué du cumul des mouvements réels et d'ordre, en charges et produits, pour l'année 2025, auquel s'ajoute le report du résultat de l'exercice 2024.
- le résultat d'exécution de la section d'investissement, constitué du cumul des mouvements réels et d'ordre, en charges et produits, pour l'année 2025, auquel s'ajoute le report du résultat de l'exercice 2024, ainsi que la part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 affecté à l'investissement, et des restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur 2026.

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

L'éventuel surplus peut, au choix de l'assemblée délibérante, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

Au regard des éléments présentés dans le compte financier unique, Madame la Vice-présidente propose de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

RESULTAT 2025	
Résultat d'exécution en fonctionnement	7 077 344,09 €
Dont report de l'exercice 2024	3 835 419,96 €
Résultat d'exécution en investissement	1 031 152,76 €
Dont report de l'exercice 2024	4 813 299,70 €
Dont capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024	4 230 899,88 €

AFFECTATION du RESULTAT 2025	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté au chapitre R002	6 908 321,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	1 031 152,76 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	169 022,35 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

➤ **VOTE** l'affectation du résultat 2025 du budget principal comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| • Report en investissement (RI 001) | 1 031 152,76 € |
| • Affectation au 1068 | 169 022,35 € |
| • Excédent de fonctionnement reporté (RF 002) | 6 908 321,74 € |

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/06/2026
Publié, le 10/06/2026

PAGE ANNULÉE

